



**ARRETE**  
**Fixant le tableau d'avancement**  
**au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe**  
**au titre de l'année 2010**

**Le Maire de la Commune de LA TARDIERE ;**

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, article 3 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80 ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 (article 10 et 11) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

VU l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 25 Janvier 2010 ;

**ARRETE**

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2010, la personne mentionnée ci-dessous :

NOM ET PRENOM	SITUATION ACTUELLE
Mademoiselle Solène BERTEAUD	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe

Article 2 : La Secrétaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au :

- Représentant de l'Etat,
- Président du Centre de Gestion

Fait à La Tardière, le 16 février 2010

Le Maire,

